


Comité de suivi des progrès

**Rapport annuel
(2023-24)**

The background of the page is a dark blue gradient. It features several abstract, flowing lines in various shades of blue and white. A prominent white line curves from the bottom left towards the top right. Other lines in lighter blue and white are scattered across the lower half of the page, creating a sense of movement and depth.



Nous nous souvenons

Tom Bagley

Kristen Beaton et un enfant à naître

Greg et Jamie Blair

Joy Bond et Peter Bond

Lillian Campbell

Corrie Ellison

Gina Goulet

Dawn et Frank Gulenchyn

Alanna Jenkins et Sean McLeod

Lisa McCully

Heather O'Brien

Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck

Gendarme Heidi Stevenson

E. Joanne Thomas et John Zahl

Joey Webber

Table des matières

Nous nous souvenons.....	1
Santé mentale et mieux-être.....	3
Sommaire	4
Message de la présidente du Comité de suivi des progrès.....	7
Introduction	8
Première année : Activités principales et priorités	10
Réunions du CSP	12
Plan de suivi du CSP : Une approche thématique.....	15
Première année : Suivi des progrès.....	18
Efforts déployés à ce jour	18
Séances de suivi des progrès	20
Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes.....	20
Accès aux armes à feu.....	24
Réforme de la police	27
Conclusion et plans pour l'avenir	29
Ressources.....	30

Santé mentale et mieux-être

Parfois, il peut être difficile de lire des récits de tragédies affligeantes ou émotionnellement accablantes qui se sont produites. Au moment de lire ce document, veuillez vous assurer de garder à l'esprit la santé mentale et le mieux-être. Si vous ou une personne que vous connaissez avez besoin d'aide, veuillez consulter votre autorité sanitaire locale ou [l'Association canadienne pour la santé mentale \(https://cmha.ca/fr/\)](https://cmha.ca/fr/) pour trouver des ressources dans votre région. Vous trouverez également des ressources à l'adresse suivante : <https://novascotia.ca/mental-health-and-wellbeing/fr/>.

Sommaire

En avril 2020, la vie d'innombrables personnes a été changée à jamais par une tragédie de masse qui a touché des communautés de la Nouvelle-Écosse, du Canada, des États-Unis et d'ailleurs. Ces pertes massives ont profondément attristé les personnes les plus touchées, et nous continuons aujourd'hui de nous souvenir des effets à long terme de cette tragédie.

En réponse, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont mis sur pied la Commission des pertes massives (CPM), qui a examiné les événements liés à la tragédie. Le 30 mars 2023, la CPM a publié son rapport final, dans lequel elle formule des recommandations susceptibles de contribuer à prévenir des incidents semblables à l'avenir et à y réagir.

Par la suite, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont établi conjointement le Comité de suivi des progrès (CSP) en 2023. Le CSP a pour but de surveiller les progrès réalisés découlant du rapport final de la CPM et d'en rendre compte périodiquement. Le CSP joue un rôle de surveillance essentiel et appuie la collaboration et la transparence, alors que les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres travaillent ensemble pour faire progresser ces importants efforts.

Depuis sa création en septembre 2023, le CSP a atteint de nombreux jalons, notamment l'établissement d'un cadre de surveillance des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que de la GRC, la publication de sa première mise à jour semestrielle et la tenue de réunions trimestrielles pour évaluer les progrès réalisés par les gouvernements jusqu'à présent et en discuter. Ces importants jalons ont permis au CSP de tenir les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC, responsables de leurs progrès dans la mise en œuvre des recommandations essentielles de la CPM et d'assurer la transparence envers le public.

En juin 2024, le CSP a souhaité la bienvenue à sa nouvelle présidente, l'honorable Myra Freeman, qui poursuivra les travaux entrepris par la présidente fondatrice pour le reste du mandat du CSP. Après la conclusion des mandats d'un an de deux membres de famille, trois nouveaux mandats de membres de famille ont débuté en septembre 2024. L'arrivée de ces nouvelles voix au Comité sera bénéfique pour le CSP dans l'accomplissement de son mandat et offrira de nouvelles perspectives dans ses activités de surveillance.

La création du plan de suivi a été essentielle, car il constitue le cadre dans lequel le Comité surveille les progrès réalisés par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, et par la GRC pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport final de la CPM. Les recommandations formulées par la CPM sont complexes et comportent des thèmes interreliés, dont certains nécessitent de multiples mesures ou réponses de la part de toutes les sociétés canadienne.

Le CSP a donc considéré ces recommandations de façon globale et intégrée, et a établi un cadre pour traiter de ces complexités et interdépendances. Afin d'encourager une approche vaste, complète et intégrée plutôt qu'une approche de type « liste d'épicerie », le CSP a regroupé les recommandations de la CPM en thèmes et sous-thèmes au début de son mandat.

Dans le cadre du plan de suivi, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC rendent compte au CSP tous les trimestres des mesures et des initiatives correspondant aux thèmes et sous-thèmes qu'ils ont entreprises en réponse au rapport final de la CPM. Le CSP se réunit ensuite pour délibérer et donner une note collective aux progrès déclarés. La note collective est obtenue par consensus, chaque opinion compte et tous les membres du CSP appuient la décision.

Cette approche thématique a permis au CSP de voir ces recommandations et les travaux subséquents entrepris par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC, à la lumière de leurs interdépendances et de l'incidence des diverses recommandations les unes sur les autres. Cette optique a permis au CSP de mieux comprendre les progrès réalisés et les domaines où des améliorations sont encore nécessaires. Elle a également soutenu la collaboration entre les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse et la GRC, un aspect important pour faire progresser leur travail visant à donner suite aux recommandations du rapport final de la CPM.

Le plan de suivi utilise le système d'évaluation suivant :

- **Achevé**
- **Sur la bonne voie**
- **Commencé**
- **Aucun progrès significatif n'est prévu pour le moment**

Le plan de suivi est présenté en détail à la [page 15](#).

Depuis l'achèvement du plan de suivi en mai 2024, le CSP a recours à cette méthode pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans trois domaines : la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes, l'accès aux armes à feu et la réforme de la police. Voici un résumé de l'évaluation des progrès :

DATE	THÈME/SOUS-THÈME	PRÉSENTATEUR	ÉVALUATION
Le 11 juin 2024	Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes/ Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	Femmes et Égalité des genres Canada <i>(Gouvernement du Canada)</i>	Commencé
Le 11 juin 2024	Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes/ Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	Bureau de la condition féminine de la Nouvelle-Écosse <i>(Gouvernement de la Nouvelle-Écosse)</i>	Commencé
Le 17 septembre 2024	Accès aux armes à feu	Sécurité publique Canada <i>(Gouvernement du Canada)</i>	Bien commencé, nombreux éléments en bonne voie
Le 17 septembre 2024	Réforme de la police/ Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIIG)	Équipe d'intervention en cas d'incident grave <i>(Nouvelle-Écosse)</i>	Achevé en grande partie, quelques éléments inachevés en bonne voie

Le suivi des progrès réalisés au cours de l'année écoulée depuis la création du CSP fait l'objet d'une discussion détaillée à la page 18 du présent rapport. Le CSP continuera d'évaluer les progrès réalisés dans d'autres thèmes tout au long du reste de son mandat, jusqu'au 31 août 2026, et d'en rendre compte publiquement dans les prochains rapports annuels.

Message de la présidente du Comité de suivi des progrès

Au nom du Comité de suivi des progrès (CSP), j'ai le plaisir de vous communiquer le premier rapport annuel du CSP. Le présent rapport résume la première année du mandat du CSP, de septembre 2023 à septembre 2024.

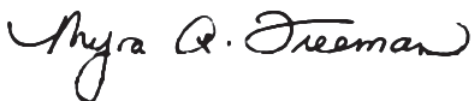
Depuis ma nomination à la présidence en juin 2024, je continue d'être impressionnée par l'expertise et le dévouement des membres de ce Comité. Cette année a témoigné de la résilience et de l'engagement du Comité à tenir les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) responsables de leur réponse au rapport final de la Commission des pertes massives (CPM) – Redresser la barre ensemble.

Bien qu'il reste beaucoup de pain sur la planche, je suis encouragée par la collaboration et la transparence continues des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que de la GRC, dans leur travail de transformation demandé dans le rapport final de la CPM. Leurs travaux en cours sur la prévention du crime, la justice, la gestion des urgences et la violence fondée sur le sexe sont essentiels pour progresser à la suite des constatations de la CPM.

Au moment où nous entamons notre deuxième année, je suis impatiente d'appuyer le CSP dans l'accomplissement de son mandat consistant à surveiller les initiatives que le Canada, la Nouvelle-Écosse et la GRC entreprennent en réponse au rapport final de la CPM et à en rendre compte publiquement.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres du CSP, passés, actuels et futurs, pour leur travail acharné et leur dévouement. Ensemble, nous avons atteint des étapes importantes, et je suis convaincue que nous poursuivrons nos efforts à l'avenir, alors que nous continuons de rendre compte au public des progrès réalisés.

Cordialement,



L'honorable Myra A. Freeman, CM, ONS, MSM, CD

Introduction

Le présent rapport s'appuie sur la mise à jour semestrielle initiale du CSP et résume la première année du mandat du Comité (de septembre 2023 à septembre 2024), consistant à surveiller les initiatives entreprises par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse en réponse au rapport final de l'enquête publique de la Commission des pertes massives (CPM), [Redresser la barre ensemble](#), et à en rendre compte périodiquement. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) faisant partie du gouvernement du Canada, le CSP surveille également les initiatives entreprises par la GRC en réponse au rapport final de la CPM et en rend compte.

Le CSP a été créé conjointement en 2023 par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse afin d'offrir un mécanisme de suivi, de production de rapports, de responsabilisation mutuelle et d'échange de connaissances et d'information.

Les [membres](#) du CSP comprennent des représentants des entités suivantes :

- Les personnes les plus touchées, c'est-à-dire les familles des personnes décédées ou des survivants; Les collectivités touchées;
- Tous les ordres de gouvernement;
- Les organisations policières;
- Les secteurs de la défense des droits et du soutien dans le domaine de la violence fondée sur le sexe;
- Les organisations communautaires autochtones;
- Les organisations communautaires afro-canadiennes.

Pour assurer la participation des personnes les plus touchées, deux membres de famille ont été nommés au CSP au cours de sa première année, trois membres de famille au cours de sa deuxième année et deux membres de famille le seront au cours de la dernière année de son mandat. Ces membres sont nommés pour un mandat d'un an, qui commence en septembre chaque année.

Recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

La CMP a été créée pour examiner les événements survenus en Nouvelle-Écosse les 18 et 19 avril 2020, qui ont coûté la vie à 22 personnes et à un enfant à naître. [Redresser la barre ensemble \(https://commissiondespertemassives.ca/rapport-final/\)](https://commissiondespertemassives.ca/rapport-final/) est le rapport final de la Commission des pertes massives (rapport final de la CPM). Le rapport final de la CPM contient 130 recommandations sur la violence et sur l'amélioration de l'intervention en cas d'incidents critiques et de la sécurité et du bien-être des communautés. Ces recommandations exigent une transformation afin de mieux prévenir les incidents critiques et les pertes massives et d'y répondre plus efficacement à l'avenir, et d'accroître la sécurité des communautés canadiennes.

Première année : Activités principales et priorités

Voici un résumé des points saillants du CSP à ce jour :

Points saillants de 2023

Le 31 mai 2023 : En réponse à la recommandation I.1 (b), [l'ancienne juge Linda Lee Oland a été nommée présidente fondatrice du CSP](#) pour un mandat d'un an. Mme Oland commence son travail en dressant une liste de membres potentiels du CSP à proposer aux deux gouvernements. Pour l'aider à recenser les membres potentiels du Comité, Mme Oland mène des discussions avec les groupes suivants :

- o Les personnes les plus touchées, c'est-à-dire les familles des personnes décédées ou des survivants;
- o Les collectivités touchées;
- o Tous les ordres de gouvernement;
- o Les associations de services de police;
- o Les secteurs de la défense des droits et du soutien dans le domaine de la violence fondée sur le sexe;
- o Les organisations communautaires autochtones;
- o Les organisations communautaires afro-canadiennes;
- o Les autres personnes ayant participé aux travaux liés au rapport final de la CPM.

Le 31 juillet 2023 : La présidente fondatrice, de concert avec les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, élabore et annonce [le mandat du CSP](#), qui orientera les travaux du Comité.

Le 1^{er} septembre 2023 : L'honorable Dominic LeBlanc, ministre fédéral de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, et le procureur général et ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Brad Johns, [annoncent la nomination des membres du CSP](#). Simultanément, le CSP lance son [site Web](#).

Les 26 et 27 septembre 2023 : Le CSP tient sa réunion inaugurale à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Les 11 et 12 décembre 2023 : Le CSP tient sa deuxième réunion à Truro, en Nouvelle-Écosse.

Points saillants de 2024

Les 4 et 5 mars 2024 : Le CSP tient sa troisième réunion à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse.

Le 12 avril 2024 : Le CSP publie son plan de suivi, le cadre de suivi des progrès des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, et de la GRC, pour la mise en œuvre des recommandations du rapport de la CPM : [Comité de suivi des progrès – Plan de suivi : Une approche thématique](#).

Le 1^{er} mai 2024 : Le CSP publie sa [mise à jour semestrielle initiale publique](#), qui résume les six premiers mois de travail du Comité. Cela répond à la recommandation I.1(f), qui demande au Comité de publier des mises à jour périodiques à l'intention du public, au moins tous les six mois.

Le 1^{er} juin 2024 : [Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse annoncent la nomination de l'honorable Myra A. Freeman, CM, ONS, MSM, CD](#), ancienne lieutenante-gouverneure de la Nouvelle-Écosse et membre de l'Ordre du Canada, à la présidence du CSP. M^{me} Freeman occupera ce poste jusqu'à la fin du mandat du Comité en 2026.

Les 10 et 11 juin 2024 : Le CSP tient sa quatrième réunion à Ottawa, en Ontario.

Le 1^{er} septembre 2024 : Trois nouveaux représentants des membres de famille commencent leur mandat d'un an, après la fin des deux mandats des membres de famille de la première année qui ont pris fin le 31 août 2024. De plus, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse remplace son représentant au CSP en raison de changements organisationnels.

Les 16 et 17 septembre 2024 : Le CSP tient sa cinquième réunion à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Réunions du CSP

À ce jour, le CSP a tenu cinq réunions de deux jours. Les trois premières réunions du CSP ont porté sur l'élaboration du plan de suivi du Comité, le cadre que le CSP utilise pour suivre et évaluer les initiatives entreprises par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse et la GRC en réponse au rapport final de la CPM.

Les seules présentations faites lors de la réunion inaugurale de septembre 2023 ont été les mises à jour générales des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse et de la GRC. Le reste de la réunion a été consacré au plan de surveillance du PMC et au rôle du PMC.

Lors des réunions de décembre 2023 et mars 2024, les membres du CSP ont assisté à des présentations sur plusieurs des initiatives importantes entreprises en réponse aux recommandations du rapport final de la CPM par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC.

Toutefois, comme ces présentations ont eu lieu que ne soit établi le plan de suivi du CSP, le Comité n'a ni évalué ni noté les progrès à ce moment-là. Les membres du CSP se réjouissent à l'idée de revoir ces thèmes et d'évaluer les progrès réalisés maintenant que le plan de suivi est établi.

Les résumés de ces présentations figurent ci-après; les résumés des réunions, qui se trouvent sur le site Web du CSP, proposent une synthèse plus détaillée.

Services de police et gestion des urgences en cas d'urgence : Sécurité publique Canada présente le travail du gouvernement fédéral sur les services de police et la gestion des urgences. Ce sont tous deux des domaines de responsabilité et d'intérêt communs pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT).

Le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse et le Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse expliquent l'organisation des services de police dans la province de la Nouvelle-Écosse et décrivent les organismes et les programmes qui travaillent ensemble en cas d'incident critique ou de situation d'urgence, notamment le centre d'appel de la sécurité publique des services du 911, le centre d'appels et le centre de répartition.

Deuil, perte et mieux-être mental : L'Agence de la santé publique du Canada donne un aperçu du rôle du gouvernement du Canada dans le soutien de la santé et du mieux-être par le leadership, la collaboration, le financement, le soutien et la sensibilisation.

L'Office de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances de la Nouvelle-Écosse donne un aperçu du travail accompli par la Nouvelle-Écosse dans le cadre du sous-thème Deuil, perte et mieux-être mental, des mesures prises pour améliorer l'accès aux soins de santé, y compris la santé mentale et le mieux-être.

En alerte : La GRC présente un exposé sur les alertes au public à la GRC, notamment les améliorations qu'elle a apportées aux alertes au public à ce jour, ce à quoi elle travaille et les défis d'un système national d'alertes au public.

Recrutement à la GRC : La GRC présente les stratégies de recrutement en cours, l'incidence des changements dans le domaine des services de police sur les candidats ciblés par la GRC et son processus national de recrutement, et les initiatives ciblées visant à accroître la diversité des agents afin qu'ils reflètent mieux les collectivités qu'ils servent.

Grâce à son plan de suivi, le CSP a pu modifier l'orientation de ses deux réunions suivantes pour commencer l'important travail de suivi et de compte rendu sur les progrès des initiatives entreprises par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse et la GRC pour donner suite aux recommandations du rapport final de la CPM.

Structure des réunions

Dans leurs **misés à jour générales** au CSP, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse et la GRC font état d'un large éventail de mesures et d'initiatives prises pour donner suite au rapport final de la CPM. Ces mises à jour générales ne sont pas destinées à l'évaluation ou à la notation. Ces présentations s'accompagnent de documents qui fournissent des informations détaillées sur les efforts de mise en œuvre. Une grande partie de ces informations est accessible au public par l'intermédiaire des ressources suivantes :

- La [réponse au rapport final de la Commission des pertes massives](#) du gouvernement du Canada, qui décrit le travail accompli par le gouvernement fédéral dans les domaines où il peut assumer un rôle de chef de file ou d'acteur, ainsi que le travail qu'il entreprendra dans les mois et les années à venir;
- La page Web [Nova Scotia's Commitment to Action](#), où le gouvernement de la Nouvelle-Écosse communique de l'information sur les efforts de mise en œuvre au sein de la province;
- La [plateforme d'information sur les progrès de la GRC](#), une page dédiée où la GRC publie un large éventail d'informations liées à ses efforts de mise en œuvre, y compris le suivi des progrès réalisés à l'égard des mesures de suivi et des exposés de principe.

Pendant les **séances de suivi et d'évaluation**, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC, font rapport sur les progrès réalisés dans l'un des domaines thématiques du plan de suivi du CSP. Le CSP détermine les thèmes et les présentateurs à l'avance, et évalue et note les progrès déclarés. Le cas échéant, et en fonction de la complexité et du caractère intergouvernemental de certains thèmes, le CSP peut demander une présentation conjointe par deux ordres de gouvernement ou un gouvernement et la GRC. Tout au long de la réunion, le CSP encourage les membres à poser des questions et à demander des éclaircissements dans le cadre d'un dialogue bidirectionnel. Après la présentation détaillée, les membres du CSP discutent des progrès déclarés. Sur

la base de cette discussion, le CSP délibère pour déterminer une note collective. La note collective est obtenue par consensus, chaque opinion compte et tous les membres du CSP appuient la décision.

Certaines réunions ont également inclus des présentations détaillées données à titre informatif sur des sujets bien précis. Même si ces présentations n'étaient pas destinées à être évaluées ou notées, elles ont fourni un contexte important qui a appuyé le mandat du Comité. Les résumés de toutes les réunions précédentes et la composition du Comité sont accessibles [en ligne](#).

Soutien du gouvernement

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse partagent les coûts administratifs du CSP, y compris les services de coordination et de soutien fournis par un secrétariat conjoint. De plus, dans le cadre de sa [réponse au rapport final de la CPM](#), le gouvernement du Canada fournit 3,5 millions de dollars sur trois ans pour appuyer les travaux du CSP.

Plan de suivi du CSP : Une approche thématique

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ainsi que la GRC se sont engagés à faire preuve de transparence et à rendre compte de l'application des recommandations du rapport de la CPM. Le plan de suivi du CSP est le cadre que le Comité utilise pour surveiller les progrès des initiatives entreprises par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC, en réponse aux recommandations du rapport final de la CPM.

Conformément à son [mandat](#), le CSP a :

1. communiqué le plan de suivi du CSP, avant son achèvement, aux représentants du Canada et de la Nouvelle-Écosse aux fins de consultation;
2. présenté le plan au ministre fédéral de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales et au procureur général et ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse pour qu'ils en soient informés;
3. publié le plan, les progrès et les mises à jour sur le site Web du CSP.

Approche de suivi du CSP

Les recommandations, constatations et suggestions de mise en œuvre du rapport final de la CPM sont transversales et englobent divers secteurs de compétence et mandats. Dans cette optique, plutôt que de suivre les progrès par recommandations individuelles, le CSP a adopté une approche thématique. Il a regroupé les recommandations connexes de la CPM sous chaque thème.

Le tableau ci-dessous présente les domaines thématiques du plan de suivi du CSP.

THÈMES	SOUS-THÈMES
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS	<ul style="list-style-type: none">• Bien-être communautaire• Préparation en matière de sécurité civile
SANTÉ PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none">• Soutien aux victimes• Deuil, perte et mieux-être mental• Surveillance réglementaire professionnelle
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	<ul style="list-style-type: none">• Réponse à la violence fondée sur le sexe• Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe
ACCÈS AUX ARMES À FEU	<ul style="list-style-type: none">• Aucun sous-thème

THÈMES	SOUS-THÈMES
RÉFORME DE LA POLICE	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gouvernance de la Gendarmerie royale du Canada • Services de police régionaux • Équipe d'intervention en cas d'incident grave • Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique • Réforme élargie des services de police

Autres éléments à prendre en compte

Lors du suivi des progrès réalisés dans le cadre des initiatives entreprises par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC en réponse au rapport de la CPM, le CSP tiendra compte, le cas échéant, d'un ou de plusieurs des éléments supplémentaires suivants :

1. Mobilisation;
2. Mobilisation et coordination fédérales-provinciales-territoriales;
3. Collaboration et approches coordonnées de la mise en œuvre;
4. Approches tenant compte des traumatismes, le cas échéant, y compris l'inclusion des points de vue et des besoins de communautés diversifiées, désavantagées et marginalisées.

Échéanciers

Le CSP reconnaît que la mise en œuvre de la vision de la CPM concernant les changements systémiques à l'échelle de la société nécessitera un leadership, une collaboration et un partenariat entre les différents niveaux de gouvernement et entre les ministères gouvernementaux, les fournisseurs de services, les services de police et les organisations communautaires, et que cette mise en œuvre prendra du temps.

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse et la GRC communiqueront les échéanciers de leurs initiatives et mesures pour donner un contexte supplémentaire, afin que le CSP ait une compréhension complète des progrès et de la complexité. Les échéanciers sont décrits ci-dessous :

- 1. Immédiatement :** en cours ou presque achevé
- 2. À court terme :** achèvement prévu d'ici mars 2025
- 3. À moyen terme :** achèvement prévu d'ici mars 2027
- 4. À long terme :** achèvement prévu d'ici avril 2027 ou plus tard

Aperçu de la notation

Le CSP attribuera une note collective aux progrès du gouvernement du Canada, du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de la GRC en fonction des options décrites ci-dessous :

NOTATION	DESCRIPTION	EXEMPLES
Achevé	La mesure ou l'initiative est achevée et respecte l'esprit et l'intention des recommandations du rapport de la CPM.	<ul style="list-style-type: none"> • Des lois ou des règlements sont en vigueur. • On a clairement mis en œuvre un changement de politique ou un changement opérationnel. • On a déployé les programmes, et les membres de la communauté y accèdent. • On a suivi une formation. • Les campagnes de sensibilisation sont terminées.
Sur la bonne voie	Les progrès se poursuivent et ont des répercussions mesurables. La mesure ou l'initiative respecte l'esprit et l'intention des recommandations du rapport de la CPM.	<ul style="list-style-type: none"> • On a élaboré des lois et des règlements qui sont en voie d'être promulgués. • Une politique nouvelle ou modifiée est en cours de mise en œuvre. • Des changements opérationnels sont en cours. • On a alloué le financement ou la programmation aux fournisseurs de services. • Une mobilisation communautaire globale est en cours à l'égard d'un enjeu ou d'une recommandation. • Une campagne sur les médias sociaux ou un autre type d'activité de sensibilisation est en cours. • La formation est maintenant offerte aux fournisseurs de services ou à d'autres intervenants.
Commencé	Les premières étapes de la mise en œuvre ont été franchies. Les répercussions des mesures prises ne sont pas encore quantifiables ou mesurables. Nécessite une attention accrue pour respecter l'esprit et l'intention des recommandations du rapport de la CPM.	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement a déterminé ou évalue des options pour une nouvelle politique ou un nouveau programme. • On a annoncé le financement, mais on ne l'a pas encore versé. • La planification de la mobilisation est en cours – on a recensé les intervenants. • L'approvisionnement est en cours ou on a retenu les services d'un entrepreneur. • On a établi un plan de mise en œuvre.
Aucun progrès significatif n'est prévu pour le moment	Justification de la présente décision à fournir par la partie déclarante..	<ul style="list-style-type: none"> • On a cerné un obstacle important à la mise en œuvre. • La mise en œuvre est très complexe ou fait intervenir de nombreuses parties, ce qui entraîne des retards dans les progrès.

Première année : Suivi des progrès

Les évaluations des progrès par le CSP reflètent le moment où les initiatives ont été signalées au Comité. Il est important de se rappeler que les évaluations ponctuelles ne peuvent pas parler des travaux qui ont pu se poursuivre depuis la réunion, ni des progrès qui ont pu être réalisés depuis la réunion.

Le CSP tient à souligner que même si des progrès mesurables peuvent prendre du temps, le Comité a constaté et comprend que les travaux sont en cours. Certaines des recommandations et initiatives à long terme, notamment les changements systémiques, ne seront probablement pas achevées avant la fin du mandat du CSP. De plus, bon nombre des recommandations sont ambitieuses et interdépendantes, et posent des problèmes de compétence complexes. Dans l'ensemble, le CSP voit d'un bon œil les progrès en cours.

En outre, l'absence actuelle d'évaluation et de notation ne signifie pas que des efforts importants ne sont pas en cours ou que des progrès n'ont pas été réalisés. Les progrès non évalués, y compris les travaux en cours à la GRC, feront l'objet d'évaluations au cours des prochaines réunions.

Efforts déployés à ce jour

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC, ont entrepris un travail considérable pour répondre au rapport final de la CPM depuis sa publication et la mise sur pied du CSP. Pour lire une synthèse détaillée des progrès réalisés pour la période de septembre 2023 à mars 2024, veuillez consulter la mise à jour semestrielle initiale du CSP.

Depuis la publication de la mise à jour semestrielle initiale, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC, ont continué de collaborer pour coordonner les mesures prises en réponse au rapport final de la CPM.

Gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada assure un leadership national et s'engage à mieux prévenir les incidents critiques et les pertes massives et à y réagir pour renforcer la sécurité des collectivités canadiennes. Il a donc établi une solide structure de gouvernance pour faciliter la collaboration et l'échange d'information entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et d'autres partenaires afin de soutenir la mise en œuvre d'une approche pansociétale pour répondre au rapport final de la CPM. Sécurité publique Canada dirige la coordination fédérale en réunissant les partenaires fédéraux clés qui participent à la mise en œuvre de la transformation demandée dans le rapport final de la CPM. Les hauts

fonctionnaires fédéraux se réunissent régulièrement pour assurer la coordination fédérale et la mobilisation continue des provinces et des territoires.

La réponse du gouvernement du Canada au rapport final de la CMP décrit le travail qui a été fait là où le gouvernement fédéral peut diriger ou agir, ainsi que le travail qui sera entrepris dans les mois et les années à venir. Elle prévoit de nouveaux investissements totalisant 76,7 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, ainsi que 10,2 millions de dollars par an par la suite, pour soutenir la sécurité et le maintien de l'ordre au sein des communautés. Le gouvernement du Canada saisira toutes les occasions qui se présenteront pour dialoguer avec les Canadiens sur ces questions, conformément aux appels à la transparence et à la responsabilité lancés par la CMP.

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse continue de travailler en collaboration pour donner suite au rapport final de la CPM, notamment en organisant régulièrement des réunions avec les hauts dirigeants de l'ensemble du gouvernement. La province a déclaré au public et au CSP que la mise en œuvre progressait sur tous les thèmes, en mettant l'accent sur : la sécurité et le bien-être des communautés, y compris les services aux victimes pour les personnes touchées; les ressources en matière de deuil et de bien-être; les opérations de maintien de l'ordre, y compris le lancement d'un examen complet de la structure de maintien de l'ordre en Nouvelle-Écosse; et la prévention de la violence fondée sur le sexe.

La province a travaillé avec des partenaires locaux et des résidents pour s'assurer que les intérêts de la communauté sont représentés, de la planification et de l'élaboration à la mise en œuvre et à l'évaluation. Les expériences vécues des familles et des membres de la communauté ainsi que leur rétroaction constante continuent d'orienter les mesures et l'approche du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

GRC

La GRC a continué à faire des progrès à la suite du bilan semestriel, dont les suivants : mise en œuvre nationale de la formation en ligne « En alerte » offerte à tout le personnel de la GRC; rédaction d'une nouvelle politique sur la violence entre partenaires intimes qui fait spécifiquement référence aux approches fondées sur les traumatismes et définit le contrôle coercitif; améliorations apportées à ses stations de transmissions opérationnelles (STO) par l'ajout d'un nouveau logiciel de lecture pour chaque opérateur de STO.

La GRC a également progressé dans son effort global de transparence en lançant un centre de progrès accessible au public, dans lequel elle publie toutes les informations relatives à la mise en œuvre des recommandations de la Commission des pertes massives, qu'il s'agisse d'un site de suivi permettant au public de suivre l'avancement de mesures spécifiques ou de notes détaillées précisant la position et l'approche de la GRC en ce qui a trait à des recommandations en particulier.

Séances de suivi des progrès

Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes

Femmes et Égalité des genres (FEGC) (gouvernement du Canada) et le Bureau de la condition féminine de la Nouvelle-Écosse (gouvernement de la Nouvelle-Écosse) ont présenté conjointement un exposé sur les progrès réalisés sous le thème Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes. Les mesures liées à chaque présentateur ont été évaluées et notées séparément, comme indiqué ci-dessous.

Première évaluation : Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe

Thème	Sous-thème	Recommandations de la Commission des pertes massives
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	V.7 – Lutte contre la condamnation des victimes et l'hyperresponsabilisation des femmes survivantes V.8 – Évaluations des risques centrées sur les femmes V.9 – Créer des espaces sûrs pour dénoncer la violence V.10 – Remplacement des politiques et protocoles imposant de procéder à une arrestation ou à une inculpation pour les infractions découlant de la violence entre partenaires intimes V.11 – Mécanisme de reddition de comptes externe ciblant les réponses des services de police à la violence entre partenaires intimes V.12 – Approches efficaces pour lutter contre le contrôle coercitif en tant que forme de violence fondée sur le sexe, entre partenaires intimes et à l'encontre de membres de la famille V.13 – Financement à la hauteur du niveau épidémique pour la prévention et les interventions en matière de violence fondée sur le sexe V.14 – Mobiliser une réponse pansociétale V.15 – Stratégies et mesures centrées sur les femmes V.16 – Donner la priorité à la sécurité des femmes C.32 – Promouvoir et soutenir des masculinités saines

Présentateurs : Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), Gouvernement du Canada

Évaluation : Le Comité de suivi des progrès (CSP) a évalué les progrès globaux des initiatives et des mesures prises par FEGC dans le cadre du Plan d'action national comme étant **commencés**.

Résumé de la présentation : Le 11 juin 2024, le CSP a entendu l'avis de FEGC au sujet du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et à la violence entre

partenaires intimes. La présentation a décrit les progrès réalisés dans le cadre du sous-thème Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe, dans le cadre du thème Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes.

FEGC a discuté de l'intersectionnalité de la violence fondée sur le sexe et de son coût important, tant sur le plan économique que personnel, pour les femmes et les filles. Le présentateur a fait part de renseignements sur les mesures achevées et en cours concernant les recommandations pertinentes de la Commission des pertes massives, notamment :

- La participation des gouvernements fédérales, provinciales et territoriales à l'élaboration du Plan d'action nationale et à la garantie qu'il soit suffisamment flexible pour intégrer les différences et les priorités régionales;
- Les exigences strictes du Plan d'action national en matière de rapports et les efforts déployés pour obtenir du financement au moyen d'ententes bilatérales sont une première étape cruciale qui comprenait la collaboration et la mobilisation des gouvernements fédérales, provinciales et territoriales pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe;
- Les complexités et l'intersectionnalité de la violence fondée sur le sexe et un résumé national des données relatives à la violence fondée sur le sexe au Canada;
- Les cinq piliers du Plan d'action national, notant l'utilisation d'approches tenant compte des traumatismes et les trois domaines du budget du Plan d'action national (approches en matière de prévention, populations mal desservies et stabilisation du secteur de prévention de la violence fondée sur le sexe pour garantir leur capacité à fournir du soutien);
- Chaque mois, de hauts fonctionnaires fédéraux se réunissent pour discuter et faire progresser la mise en œuvre du Plan d'action national.

Résumé de la discussion : Le CSP est satisfait du travail réalisé concernant le Plan d'action national. Le CSP estime que, dans l'ensemble, des mesures ont été prises pour commencer le travail important de tenir compte des changements demandés dans les recommandations connexes, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour avoir un effet notable dans les collectivités.

Les membres du CSP sont satisfaits de la mobilisation et de la coordination de grande envergure au niveau fédéral, provincial et territorial dirigées par FEGC dans tout le pays. Les membres sont satisfaits du travail fondamental réalisé pour élaborer le Plan d'action national, mais estiment que le gouvernement du Canada devrait effectuer davantage d'investissements financiers, et de manière continue, avant que l'effet des mesures ne soit observé dans les collectivités, en particulier dans les régions rurales. Par exemple, le financement de programmes communautaires pour créer un changement positif dans le domaine.

Les membres ont discuté d'une mauvaise compréhension des rôles et des leviers du gouvernement fédéral (élaboration de lois et de politiques, et initiatives de financement) et de ceux des gouvernements provinciaux (en tant que principales entités de mise en œuvre). Le CSP a estimé qu'il avait besoin de précisions sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations de la Commission des pertes massives.

Deuxième évaluation : Mesures supplémentaires prises par la province de la Nouvelle-Écosse

Thème	Sous-thème	Recommandations de la Commission des pertes massives
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	<p>V.7 – Lutte contre la condamnation des victimes et l'hyperresponsabilisation des femmes survivantes</p> <p>V.8 – Évaluations des risques centrées sur les femmes</p> <p>V.9 – Créer des espaces sûrs pour dénoncer la violence</p> <p>V.10 – Remplacement des politiques et protocoles imposant de procéder à une arrestation et à une inculpation pour les infractions découlant de la violence entre partenaires intimes</p> <p>V.11 – Mécanisme de reddition de comptes externe ciblant les réponses des services de police à la violence entre partenaires intimes</p> <p>V.12 – Approches efficaces pour lutter contre le contrôle coercitif en tant que forme de violence fondée sur le sexe, entre partenaires intimes et à l'encontre de membres de la famille</p> <p>V.13 – Financement à la hauteur du niveau épidémique pour la prévention et les interventions en matière de violence fondée sur le sexe</p> <p>V.14 – Mobiliser une réponse pansociétale</p> <p>V.15 – Stratégies et mesures centrées sur les femmes</p> <p>V.16 – Donner la priorité à la sécurité des femmes</p> <p>C.32 – Promouvoir et soutenir des masculinités saines</p>

Présentateurs : Bureau de la condition féminine de la Nouvelle-Écosse, gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Évaluation : Le CSP a évalué l'avancement général des mesures prises par le Bureau de la condition féminine de la Nouvelle-Écosse comment étant **commencé**.

Résumé de la présentation : Le 11 juin 2024, le Bureau de la condition féminine de la Nouvelle-Écosse a présenté d'autres mesures provinciales liées au thème Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes. La présentation a décrit les progrès réalisés dans le sous-thème Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe, dans le cadre du thème Violence fondée sur le sexe.

Le Bureau de la condition féminine de la Nouvelle-Écosse a discuté des mesures achevées et en cours concernant les recommandations de la Commission des pertes massives, notamment :

- Des stratégies en matière de lutte contre la violence fondée sur le sexe influencée par des traumatismes et au sein des collectivités, visant l'ensemble de la société et les femmes.

- Le travail de la province pour stabiliser le secteur, comme les investissements dans les maisons de transition et les centres de femmes, le financement de microsubventions et de sensibilisation dans les régions rurales, le financement accordé aux Autochtones et autres volets de financement dans les collectivités rurales, et l'amélioration de l'accès aux conseils juridiques;
- Le travail de la province pour soutenir les formes saines de masculinité avec des programmes comme [GuysWork](#) en milieu scolaire;
- La façon dont la province a harmonisé son approche avec [l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#), le rapport final de la Commission des pertes massives et d'autres recommandations de l'enquête;
- Des démarches provinciales pour passer à un système judiciaire plus adapté aux besoins, y compris des cadres stratégiques et des directives, des efforts interministériels et de la formation offerte aux travailleurs de première ligne;
- Des questions relatives aux femmes dans les régions rurales et éloignées;
- Des mesures d'intervention pour lutter contre la violence, comme l'amélioration de la couverture cellulaire et de la connexion Internet;
- L'approche du Bureau de la condition féminine de la Nouvelle-Écosse à l'égard de l'année 1 en ce qui concerne les rapports sur le Plan d'action national afin de régler davantage les problèmes.

Résumé de la discussion : Les membres du CSP étaient content d'entendre parler du travail réalisé par la province de la Nouvelle-Écosse pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission des pertes massives sous le sous-thème Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe. Le CSP estime que, dans l'ensemble, des mesures ont été prises pour amorcer les importants changements demandés dans le rapport final de la Commission des pertes massives.

En général, bien que les membres du CSP aient été satisfaits des mesures achevées et de celles en cours et qu'ils estiment qu'un bon fondement a été établi, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Par exemple, les membres étaient d'avis que le niveau de mobilisation menée était bon, mais qu'une plus grande mobilisation est nécessaire, particulièrement dans les régions rurales. Le CSP est également d'avis qu'il n'y avait pas suffisamment de détails sur les approches axées sur les traumatismes, et que davantage de travail devrait être fait pour offrir des espaces sûrs pour dénoncer la violence dans les collectivités. Les membres soulignent le temps considérable qu'il faudra pour que des changements sociaux se produisent.

Accès aux armes à feu

Thème	Sous-thème	Recommandations de la Commission des pertes massives
ACCÈS AUX ARMES À FEU	Aucun sous-thème	C.21 – Réduire la létalité des armes à feu C.22 – Révocation des permis d’armes à feu en cas de condamnation pour violence fondée sur le sexe, violence entre partenaires intimes ou violence familiale C.24 – Interopérabilité des organismes d’exécution de la loi chargés du contrôle des armes à feu à la frontière canado-américaine C.25 – Application efficace, uniforme et responsable des règlements sur les armes à feu C.26 – Approche de la santé publique en matière de sécurité des armes à feu

Présentateur : Sécurité publique Canada, gouvernement du Canada

Évaluation : Le CSP a évalué les progrès globaux des mesures prises par Sécurité publique Canada et le gouvernement du Canada, comme étant **bien commencés, avec de nombreux éléments sur la bonne voie**.

Résumé de la présentation : Le 17 septembre 2024, le CSP a écouté une présentation de la part de Sécurité publique Canada sur les progrès réalisés sous le thème Accès aux armes à feu. Le présentateur a fait remarquer que certaines mesures ont commencé avant la publication du rapport final de la Commission des pertes massives, mais qu’elles répondent aux recommandations, tandis que d’autres sont en cours ou à venir.

Sécurité publique Canada a fait part de renseignements détaillés sur diverses mesures achevées et en cours, notamment :

- L’adoption du projet de loi C-21 (*Loi modifiant certaines lois et d’autres textes en conséquence*) en décembre 2023, ainsi que des modifications à la *Loi sur les armes à feu et au Code criminel*;
- De nouvelles exigences en matière de permis pour les propriétaires d’armes à feu;
- L’interdiction de certaines nouvelles armes à feu (par exemple, les armes à feu de style armes d’assaut qui ont été prohibées en mai 2020 à la suite de la tragédie qui a entraîné des pertes massives);
- Le renforcement des autorités chargées des enquêtes de l’application de la loi;
- L’augmentation des peines pour la contrebande et le trafic d’armes à feu;
- Les mesures de réduction des préjudices, notamment les lois « drapeaux rouges », qui prévoient de nouvelles dispositions en matière de révocation de permis et de nouvelles exigences en matière d’admissibilité au permis.

Dans la présentation, il a été noté qu'une approche tenant compte des traumatismes a éclairé les travaux entrepris en ce qui concerne les armes à feu.

Sécurité publique Canada a discuté des éléments suivants :

- L'interdiction par le gouvernement du Canada d'environ 2 000 modèles et variantes d'armes à feu de style armes d'assaut;
- L'élaboration du [Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style armes d'assaut](#) (un programme de rachat visant à indemniser les personnes admissibles qui possèdent des armes à feu prohibées);
- Les investissements dans l'application de la loi et des services frontaliers et le Programme canadien des armes à feu pour renforcer la capacité de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) d'empêcher la vente des armes à feu sur le marché illégal (renseignement, approvisionnement en équipement et en infrastructure, production et formation).

Le présentateur a souligné le financement important de la part du gouvernement du Canada pour appuyer les mesures visant à donner suite aux recommandations de la Commission des pertes massives, notamment :

- Des investissements pour lancer une campagne nationale de sensibilisation du public pour améliorer la collecte de données et la production de rapports, afin de favoriser une meilleure compréhension des lois, des règlements, des politiques et des réalités des préjudices liés aux armes à feu;
- D'autres investissements mentionnés comprennent un financement de 390 M\$ dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs jusqu'en 2027-2028 avec :
 - un financement continu de 8,3 M\$ pour la GRC;
 - un financement continu de 7,5 M\$ pour l'ASFC (à partir de 2025-2026)
- Un financement de 7,5 M\$ pour la GRC pour moderniser les systèmes de gestion des cas et des appels téléphoniques;
- Un financement de 250 M\$ dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires.

Le financement précis fourni à la Nouvelle-Écosse a également été détaillé dans la présentation, notamment :

- 4,7 M\$ dans le cadre du Fonds de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs par l'intermédiaire de l'Initiative de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, que la province a utilisé pour élaborer une stratégie de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, comprenant notamment les éléments suivants :
 - Mettre l'accent sur les initiatives de prévention et d'intervention;
 - Accroître la capacité d'exécution de la loi et les activités de poursuite judiciaire;

- Recueillir et échanger du renseignement;
- Créer des programmes de formation spécialisés pour l'application de la loi;
- Élaborer et améliorer les systèmes de données pour recueillir les résultats et en rendre compte;
- Un total de 13,5 M\$ a été fourni à la Nouvelle-Écosse entre 2018 et 2028 pour soutenir l'application de la loi et les organismes;
- Environ 3,3 M\$ par l'intermédiaire du Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires a été fourni à la municipalité régionale d'Halifax de 2023 à 2026.

La présentation a mis l'accent sur la mobilisation des intervenants (plans passés et futurs) afin d'éclairer la mise en œuvre de l'ancien projet de loi C-21, d'accroître la sensibilisation et de favoriser la collaboration. Le présentateur a également parlé de l'engagement et de la coordination considérables au niveau fédéral, provincial et territorial, par l'intermédiaire de divers groupes de travail et réunions au niveau fédéral, provincial et territorial, ainsi que de la coopération internationale entre le Canada et les États-Unis.

Résumé de la discussion : Les membres du CSP estiment qu'une grande partie des travaux sont en cours dans le cadre du thème Accès aux armes à feu et qu'un bon fondement a été établi. Les membres estiment que des progrès sont réalisés et sont encouragés à observer l'évolution des événements. Le CSP a fait remarquer que les recommandations concernant l'accès aux armes à feu sont complexes, systémiques, et posent de nombreux défis. Il faut un certain temps pour constater les effets des mesures décrites dans cette présentation, et concernant ce thème, il y a des divergences importantes au sein de la société quant à la meilleure façon de procéder.

Réforme de la police

Thème	Sous-thème	Recommandations de la Commission des pertes massives
RÉFORME DE LA POLICE	Équipe d'intervention en cas d'incident grave	<p>P.27 – Enquêteurs de l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave et services spécialisés</p> <p>P.28 – Contrôle des scènes de crime et des éléments de preuve par l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave</p> <p>P.30 – Soutenir les témoins de l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave</p> <p>P.31 – Agent de liaison de la GRC pour les communications avec l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave</p> <p>P.32 – Protocole de l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave en matière d'échange d'informations avec les services de police</p> <p>P.33 – Témoins experts retenus par l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave</p> <p>P.34 – Ressources de l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave</p> <p>P.35 – Rapports de l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave</p>

Présentateur : Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIG), Nouvelle-Écosse

Note : Le CSP a donné aux progrès globaux des mesures prises par l'EIIG la note **achevé en grande partie, quelques éléments inachevés en bonne voie**. Les recommandations de ce sous-thème sont, pour la plupart, de nature opérationnelle. La plupart des éléments inachevés en bonne voie relèvent de la responsabilité de groupes extérieurs à l'EIIG.

Résumé de la présentation : Le 17 septembre 2024, l'EIIG a présenté au CSP les progrès réalisés dans le cadre du sous-thème Équipe d'intervention en cas d'incident grave du thème Réforme de la police. Tous les paragraphes de certaines de ces recommandations ne visent pas nécessairement l'EIIG.

L'EIIG a décrit plusieurs mesures prises en rapport avec ces recommandations. Dans de nombreux cas, on a officialisé les protocoles et pratiques existants en tant que politiques ou mis à jour les protocoles d'entente avec les services de police. Cela faisait partie de la réponse de l'EIIG aux recommandations concernant :

- les enquêteurs de l'EIIG et les services spécialisés;
- le contrôle des scènes de crime et des éléments de preuve;
- l'agent de liaison de la GRC pour les communications avec l'EIIG;
- les protocoles de l'EIIG en matière d'échange d'informations avec les services de police, et les témoins experts.

De plus, l'EIIIG a créé un répertoire des services spécialisés (p. ex., chiens policiers, service de l'identité judiciaire, crime technologique) afin que l'équipe puisse y accéder sur le terrain. On a modifié le règlement *Serious Incident Response Team Regulations*, adopté de nouvelles pratiques pour fournir un soutien aux témoins de l'EIIIG et élaboré et officialisé une nouvelle politique pour recenser les témoins experts et retenir leurs services.

L'EIIIG a entrepris ce travail en collaboration avec les services de police et le gouvernement provincial. L'EIIIG a également été en dialogue avec d'autres organismes de surveillance de la police dans l'ensemble du Canada. Le présentateur a décrit les efforts déployés pour adopter une approche tenant compte des traumatismes. Bien que l'EIIIG ait considéré que la plupart des recommandations dans son champ d'application étaient terminées, on a établi des prochaines étapes pour continuer à apporter des changements positifs.

Résumé de la discussion : Le CSP reconnaît que l'EIIIG est une très petite organisation dotée d'un mandat important. Le CSP est impressionné par les progrès importants réalisés par une si petite équipe. Bien que l'EIIIG soit un organisme indépendant, la présentation a décrit une bonne collaboration avec les services aux victimes des provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'avec l'Office de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Les membres du CSP ont été contents d'apprendre le déploiement d'efforts visant à mobiliser la communauté, notamment la convocation du comité de liaison communautaire et l'embauche du titulaire d'un nouveau poste au sein de l'EIIIG consacré aux communications publiques. À la suite de cette présentation, les membres du CSP ont estimé que le changement est en train de se produire et qu'il sera positif. Le CSP a noté une recommandation inachevée dans ce sous-thème, soit la recommandation P.34 (examen des ressources de l'EIIIG). Le CSP estime que l'EIIIG aurait une incidence encore plus importante si les ressources étaient accrues.

Conclusion et plans pour l'avenir

La sixième réunion du CSP aura lieu les 9 et 10 décembre 2024 dans la Première Nation Millbrook, en Nouvelle-Écosse; le comité continuera de se pencher sur les rapports des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que de la GRC, et de suivre et d'évaluer les progrès des initiatives liées aux thèmes du CSP.

Au cours de l'année écoulée, le CSP a réfléchi à la complexité et à la nature interdépendante de bon nombre des recommandations de la CPM. Dans de nombreux cas, des changements sociétaux importants dans les attitudes et les comportements sont nécessaires. Par conséquent, pour certains thèmes, les progrès seront graduels et pourraient s'échelonner sur de nombreuses années. Toutefois, dans d'autres, les progrès sont déjà concrets et mesurables. Le CGP attend avec intérêt d'en savoir plus sur les travaux menés dans le cadre de ces thèmes et rendra compte des progrès réalisés en temps opportun.

Au cours des prochaines réunions, le CSP se penchera sur les progrès réalisés dans le cadre des thèmes et des sous-thèmes non évalués à ce jour, et donnera une note aux progrès accomplis par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC.

Le CSP est déterminé à tenir les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC, responsables du respect de l'esprit et de l'intention du rapport final de la CPM et continuera de fournir des mises à jour publiques sur ces efforts.

Ressources

- [Rapport final de la Commission des pertes massives](#)
- [Comité de suivi des progrès – Redresser la barre ensemble – Mandat](#)
- [Comité de suivi des progrès – Mise à jour semestrielle initiale](#)
- [Comité de suivi des progrès – Plan de suivi : Une approche thématique](#)

